



A l'attention de
Monsieur le Recteur de l'académie de La Réunion

Objet : expérimentation de nouvelles modalités de gestion des remplacements des enseignants du premier degré sur le bassin ouest

Monsieur le Recteur,

De nombreux enseignants ainsi que Madame la députée Bello nous ont alertés concernant l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion des remplacements des professeurs des écoles sur le bassin ouest du département (communes de La Possession, du Port et de St Paul) qui est entrée en vigueur le 29 janvier non sans poser de nombreux problèmes.

Cette expérimentation a été mise en place à la hâte la semaine précédant les congés d'été austral. Les personnels concernés n'ont été ni informés ni associés à la conception de cette expérimentation.

De nombreuses inquiétudes n'ont trouvé aucune réponse auprès des responsables de cette expérimentation :

- quant aux modalités d'organisation de la gestion des remplacements choisies et aux dysfonctionnements qu'elles engendrent déjà ;
- quant au devenir des postes d'agents administratifs directement impactés par cette réorganisation.

La situation trois jours après la rentrée scolaire est la suivante :

- aucune procédure écrite n'a été transmise aux acteurs concernés à savoir :
 - les enseignants et les directeurs pour le signalement des absences,
 - les remplaçants pour prise de contact avec le service qui leur transmet leur affectation,
 - les secrétaires des 5 circonscriptions pour les questions d'organisation, de communication avec les écoles et de gestion des interfaces numériques,
 - les équipes de circonscription (CPC, coordonnateurs REP+) ;
- la « plateforme » (sic responsable de l'expérimentation) dédiée à la gestion des remplacements n'a pas fonctionné ni lundi 29 ni mardi 30 janvier ;
- aucun protocole d'évaluation de ce dispositif n'a été transmis aux acteurs concernés.

L'académie a choisi d'organiser ce nouveau dispositif de gestion des remplacements dans le premier degré selon les modalités suivantes : un

professeur des écoles devra faire face aux tâches de gestions des remplacements assurées jusqu'à présent par 5 secrétaires de circonscription. Il gère semble-t-il l'ensemble des remplaçants du bassin (ZIL, BRIG, BDFC). Les modalités de fonctionnement de cette nouvelle organisation n'ont été transmises à aucun des personnels concernés.

Ces choix amènent de nombreuses questions et génèrent de nombreuses inquiétudes :

- pourquoi recruter un enseignant du premier degré pour effectuer des missions administratives jusqu'alors dévolues aux fonctionnaires de catégorie C, alors même qu'une liste de ces personnels en attente d'un emploi existe au rectorat ?
- pourquoi a-t-il été procédé au recrutement de cet enseignant dans des conditions opaques, sans aucun appel à candidature en rupture totale avec le principe d'équité qui vaut dans le traitement des personnels par l'administration ?
- quand et comment les secrétaires des 5 circonscriptions, jusqu'ici véritables chevilles ouvrières des remplacements sur ces territoires, seront informées de leur rôle dans ce nouveau dispositif ?
 - en terme de communication avec les enseignants, les remplaçants et les directeurs ;
 - en terme de gestion des interfaces numériques notamment ARIA pour la saisie des absences et des ISSR (mise en paiement des indemnités de remplacement) ;
- comment un personnel unique pourra mieux organiser seul les remplacements sur un bassin de 5 circonscriptions en lieu et place de 5 secrétaires connaissant les situations d'écoles et les personnels ? Cette gestion a lieu le matin entre 7h30 et 8h, afin que les remplaçants arrivent en poste au plus tôt. Chacune des 5 secrétaires pouvait mobiliser 15 remplaçants au mieux, soient 75 remplaçants sur le bassin ouest. Comment sur le même temps, un personnel unique pourrait faire mieux alors qu'il lui faudra toujours répondre aux mêmes demandes d'enseignants et de directeurs d'école ;
- comment les personnels des inspections devront-ils procéder pour ajuster les plans de formation du second semestre qu'ils ont eu ordre de concevoir à la hâte le mardi 19 décembre ? En effet cette expérimentation impacte l'organisation de la formation continue des enseignants et les modalités de leur remplacement. Il apparaît aujourd'hui par exemple que des dates se chevauchent, des formateurs sont engagés sur d'autres terrains aux dates arrêtées.
- quand et comment les personnels concernés seront-ils informés du protocole organisant les modalités de remplacement des enseignants du premier degré sur le bassin ouest ?

Ceci pose ensuite la question de l'évaluation de cette expérimentation. L'évaluation de ce dispositif est confiée au cadre chargé de sa mise en place. Aucun élément relatif à cette évaluation n'a pu être fourni par l'académie à ce jour :

- quand et comment sera-conçue cette évaluation ?
- quand et comment les personnels concernés (agents administratifs, enseignants, directeurs, remplaçants, équipes de circonscription) y seront-ils associés ?
- comment les dysfonctionnements seront-ils pris en compte ?

Enfin les inquiétudes sont grandes quant au devenir des services, des personnels et de leurs postes engagés jusqu'à présent dans la gestion de ces remplacements. Les personnels de la DIFOR et LA DPEP avaient la tâche de mobiliser les remplaçants en coordination avec les circonscriptions.

- pouvez-vous garantir le maintien de l'emploi de ces agents administratifs dans les circonscriptions et dans les services du rectorat (DPEP et DIFOR) s'il devait y avoir généralisation de cette expérimentation ?

La mise en place à la hâte de l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion des remplacements des professeurs des écoles sur le bassin ouest souffre de nombreuses faiblesses qui génèrent des inquiétudes fortes des enseignants comme des usagers du service public d'éducation.

Une organisation précipitée, des choix problématiques amènent à penser que les conditions de fonctionnement de l'École seront dégradées par cette initiative.

Les services du rectorat comme les circonscriptions risquent la désorganisation, les emplois dans les services comme dans les circonscriptions semblent menacés. Les remplaçants seront moins vite et moins bien mobilisés, entraînant une détérioration de leurs conditions de travail et la rupture de la continuité du fonctionnement du service rendu aux élèves.

C'est ainsi l'efficacité du service public d'éducation qui est mise à mal.

Est-ce bien là une priorité pour l'académie de La Réunion ?

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le bureau du SNUipp-FSU - Réunion